

AVIS AU PUBLIC

Enquêtes de commodo et incommodo Établissements classés

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande de l'Immobilière Windhof II S.A. afin de poursuivre

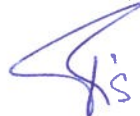
l'exploitation du hall CATERMAN, situé à L-8399 Windhof, 3, rue des Trois Cantons, tels qu'autorisés dans le cadre de l'arrêté 1/08/0336/A

a été accordée par arrêté 1/24/0420 du 13 août 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Mireille Schmit
Secrétaire communale



Sonia Fischer-Fantini
Bourgmestre

Certificat de publication

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Garnich certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir du 25 août 2025 jusqu'au 4 octobre 2025 à la maison communale.

Garnich, le 25 août 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Mireille Schmit
Secrétaire communale



Sonia Fischer-Fantini
Bourgmestre